



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 24 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

APPEL A PROGRAMMES « PROGRAMMES ET EQUIPEMENTS PRIORITAIRES DE RECHERCHE EXPLORATOIRES »

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le secrétaire général pour l'investissement et l'Agence nationale de Recherche se félicitent du succès de la phase 1 de l'appel à « Programmes et équipements prioritaires de recherche exploratoires » dans le cadre du quatrième programme d'investissements d'avenir et du plan France Relance.



Bâtie sur les enseignements tirés des actions « Equipements structurant pour la recherche » et « Programmes prioritaires de recherche » du PIA 3, l'action « Programmes et équipements prioritaires de recherche » (PEPR) du quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4) vise à construire ou consolider un *leadership* français dans des domaines scientifiques considérés comme prioritaires aux niveaux national ou européen et liés ou susceptibles d'être liés à une transformation technologique, économique, sociétale, sanitaire, environnementale, etc. Dans son volet dit « Exploratoire » de l'action,

l'Etat souhaite accompagner et soutenir l'exploration du potentiel de cette transformation qui commence à émerger et en est à ses débuts.

Fin mai, **67 lettres d'intention ont été déposées** pour proposer autant de projets de PEPR exploratoires, témoignant de l'engouement et du succès rencontrés par cet appel. Après une période d'échanges entre porteurs, **49 lettres d'intentions** ont été confirmées et les services de l'Etat ont alors vérifié pour chaque proposition que :

- la thématique correspondait à des secteurs de recherche ayant un impact potentiel sur l'économie, l'environnement, la santé, la société ;
- la thématique ne recouvrait pas un PEPR lancé dans le cadre d'une stratégie nationale ;
- la capacité du ou des établissements porteurs à piloter un PEPR était bien compatible avec les ambitions du projet.

A l'issue de cette étape, **20 propositions de PEPR exploratoires** ont été retenues. Les porteurs de projets devront déposer un dossier complet avant le 30 juillet 2021. Ces dossiers seront évalués par un jury international réuni par l'Agence nationale de la recherche. Les premiers PEPR exploratoires retenus seront annoncés courant septembre 2021.

1 milliard d'euros mobilisés pour la recherche française

Il est prévu de lancer une vingtaine de PEPR exploratoires dans les trois premières années du PIA4 pour un montant total d'un milliard d'euros. Le soutien moyen apporté à chaque PEPR sera de l'ordre de 50 M€ ; le montant dépendra du secteur et de l'impact potentiel. Une deuxième vague sera ouverte au 3^e trimestre 2021.

A travers le lancement de ces PEPR, l'Etat souhaite :

1. Préparer l'avenir de la recherche française et notamment l'émergence des futurs domaines d'expertise et de leadership scientifique de la France à l'international ;
2. Structurer le plus largement possible les communautés scientifiques susceptibles de participer à ces programmes au meilleur niveau tout en renforçant la capacité de pilotage scientifique national dans les secteurs concernés.

C'est pourquoi, pour chaque PEPR, l'Etat désignera un ou plusieurs **pilote(s) scientifique(s)**. Ce ou ces pilotes assumeront ce rôle national vis-à-vis de l'ensemble de la communauté scientifique.

Cette démarche, par son ambition, les moyens consacrés ainsi que les objectifs poursuivis, est d'une ampleur inédite et constitue un soutien exceptionnel pour la recherche française dans les 10 années à venir pour lui permettre de se développer au meilleur niveau international et de faire rayonner la science française dans le monde.

L'objet de cet appel à programmes est donc simultanément :

- D'identifier et de sélectionner des Programmes et équipements prioritaires de recherche exploratoires susceptibles de faire émerger des stratégies nationales et de s'y intégrer ultérieurement ;
- De choisir le ou les (co-)pilotes scientifiques qui les auront proposés ;
- De valider la gouvernance et le document de cadrage scientifique du programme qu'ils auront soumis.

Cet appel à programmes est ouvert à toutes les thématiques scientifiques qui peuvent faire l'objet d'un dépôt à condition que le dossier mette en évidence l'impact potentiel et à long terme des travaux de recherche soutenus par le programme sur l'économie, la santé, l'environnement, la société, etc. L'Etat a également défini des champs stratégiques prioritaires, non exclusifs des autres thématiques qui pourraient être proposées et sur lesquels il souhaite que des dossiers soient déposés¹.

Contacts presse

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 82 00

presse-mesri@recherche.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr

Agence nationale de la Recherche

01 78 09 80 70

contactpresse@anr.fr

À propos du Programme d'investissements d'Avenir

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations. »

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi @SGPI_avenir

À propos de l'Agence nationale de Recherche

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est le principal opérateur des programmes d'investissements d'avenir (PIA 1, 2, 3 et 4), dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».

¹ Santé publique ; Santé mentale ; Destins cellulaires ; Cycles biogéochimiques, forêt, eau ; Biodiversité, changement climatique ; Exposome chimique, EcoHealth ; Mathématiques pour le vivant, l'environnement, la société ; Sciences du comportement ; Evaluation des politiques publiques dans un monde globalisé ; Patrimoines du futur ; Résilience et transitions justes ; Matériaux et procédés avancés, nouvelles technologies notamment inspirées du vivant, biomimétisme